

**SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI**



Commune de TAIARAPU-EST

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE**

Subdivision Administrative des îles du Vent	
ARRIVÉE LE	
30 AOUT 2019	
N°	/ IDV

N°72/2019/CTE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	16/08/2019
Date d'affichage	16/08/2019
Date de séance	27/08/2019

L'an deux mille dix-neuf, le Vingt-Sept du mois d'Août à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.
Report de la réunion du conseil municipal du 22/08/2019, le quorum n'étant pas atteint.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X				
Présents	12	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X				
Procuration	5	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint		X			
Absents	16	PAEPAETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X				
Votants		DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint	X				
Pour		ATANI Hérold, 5 ^{ème} Adjoint	X				
Contre		SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint		X			
Abstention		FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint			TEREITETIA Anabelle		
Délibération N°72/2019/CTE	RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint				TOTELE Sulia		
	TEURU Séverine, 9 ^{ème} Adjoint		X				
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRA	X					
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X					
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE	X					
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X				
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X				
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X					
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal				VIVISH Titaua		
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X					
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X				
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X				
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X				
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X				
	PATER Marcel, Conseiller Municipal				JAMET Anthony		
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X				
	MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale				TETUANUI Eugène		
	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X				
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X					
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale		X				
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X				
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal		X				
	FAUA Ariitea,, Conseiller Municipal	X					



NOTE DE PRESENTATION
N°72/2019/CTE

OBJET : Attribuant des subventions de fonctionnement à diverses associations

La commune de Taiarapu-Est participe chaque année à l'organisation et à l'aboutissement des projets portés par les associations œuvrant sur son territoire en mettant à disposition du matériels, des locaux, ainsi que du personnel issu de ses services d'animation, de sécurité civile et sécurité publique afin de permettre la bonne réalisation des actions menées.

Elle peut également sous certaines conditions, procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement. Pour cela, ces associations demandeuses d'un concours financier, entreprennent une démarche de constitution de dossiers auprès du service social de la collectivité, lesquels sont soumis à l'étude de la commission n°3 « Vie associative ».

Au titre de l'examen des dossiers présentés en séance du vendredi 16 août 2019, les membres de cette même commission ont validé les participations financières suivantes :

Nom association	Projet(s)	Subvention validée
Association Tae Kwon Do Taiarapu N° TAHITI 605972	Coupe Taiarapu 2019, International Taekwondo Festival à Los Angeles	200.000 FCFP
Association Te Aito Taekwondo Tahiti Iti N° TAHITI C37260	Frais de fonctionnement et Participation au déplacement de Monsieur Arihei LEHARTEL dans le cadre de l'Hassan Open 2019 et des Championnats du monde cadets 2019	285.089 FCFP
Association des parents d'élèves de l'enseignement libre du collège et école Sacré-Cœur de Taravao (APEL-CE SCT) N° TAHITI 305094	« Farereiraa 2019 »	100.000 FCFP
Association Vaitapiha no Ataaroa de Tautira N° TAHITI B64043	« J'embellis ma commune »	100.000 FCFP
Association Rahu'ea N° TAHITI D17674	Jardin partagé Rahu'a et frais de fonctionnement d'autres événements sportifs	150.000 FCFP
Association Sportive Tahitian Martial Spirit N° TAHITI C40967	Tahiti Taekwondo Festival 2019	100.000 FCFP
Association Team TMN no Afaahiti N° TAHITI D26774	Championnats du district Apato'a o te Ra et Parade de Noël 2019	100.000 FCFP
Montant total		1.035.089 CFP

Afin de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat financier, telle est la délibération proposée au Conseil Municipal :



DELIBERATION N°72/2019/CTE du 27/08/2019

Attribuant des subventions de fonctionnement à diverses associations

- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le budget primitif 2019
- Vu les demandes des associations ;
- Vu l'avis de commission n° 3 Vie associative (Associations, Jeunesse et sport) en date du 16 août 2019 ;
- Vu le note de présentation s'y afférent ;

Oui l'exposé du Maire :

Après en avoir délibéré en sa séance du 27/08/2019

ADOpte

Article 1er : Au titre de l'année 2019, sont attribuées les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom association	Projet	Subvention
Association Tae Kwon Do Taiarapu N° TAHITI 605972	Coupe Taiarapu 2019, International Taekwondo Festival à Los Angeles	200.000 CFP
Association Te Aito Taekwondo Tahiti Iti N° TAHITI C37260	Frais de fonctionnement et Participation au déplacement de Monsieur Ariihei LEHARTEL dans le cadre de l'Hassan Open 2019 et des Championnats du monde cadets 2019	285.089 FCFP
APEL de l'enseignement libre du collège et école Sacré-Cœur de Taravao N° TAHITI 305094	« Farereiraa 2019 »	100.000 CFP
Association Vaitapiha no Ataaroa de Tautira N° TAHITI B64043	« J'embellis ma commune »	100.000 CFP
Association Rahu'ea N° TAHITI D17674	Jardin partagé Rahu'a et frais de fonctionnement d'autres événements sportifs	150.000 CFP
Association Sportive Tahitian Martial Spirit N° TAHITI C40967	Tahiti Taekwondo Festival 2019	100.000 CFP
Association Team TMN no Afaahiti N° TAHITI D26774	Championnats du district Apato'a o te Ra et Parade de Noël 2019	100.000 CFP
Montant total		1.035.089 CFP

Article 2 : Par voie de convention individuelle, le Maire est autorisé à faire mandater les subventions correspondantes, sous réserve du respect des dispositions prévues, lesquelles seront imputées au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2019.

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ... 30 AOÛT 2019.....